

MARCHE PRIMAIRE

Période	Nbre de parts	Capital nominal
Au 31.03.2014	114 262	17 482 086

MARCHÉ SECONDAIRE

Modalités pratiques :

La Société de Gestion adresse sans frais les formulaires d'ordre d'achat ou de vente ou de modification-annulation. Ces documents sont également disponibles sur le site internet : www.dauphipierre.com. Les cinq prix d'achat les plus hauts, les cinq prix de vente les plus bas et les quantités correspondantes figurant sur le registre des ordres sont communiqués sur le site internet.

Elle procède à la confrontation des ordres d'achat et de vente chaque période d'un mois. Le prix d'exécution est ainsi déterminé le dernier jour ouvrable du mois à 12 h 00. Le prix d'exécution et la quantité des parts échangées sont rendus publics le jour de l'établissement du prix sur le site internet.

Achat

Seuls sont recevables les ordres d'achat à prix maximum. Leur inscription est subordonnée à la couverture d'une somme égale au montant global maximum de la transaction frais inclus.

Prix d'exécution

Période	Prix acquéreur	Prix d'exécution	Nbre de parts offertes à la vente				Nbre de parts exécutées	Solde
			Sur le mois	Report du mois précédent	Annulation	total		
						Solde	au 31.12.13	387
Au 31.01.14	240.00 €	218.58 €	461	387	-	848	448	400
Au 28.02.14	241.50 €	219.95 €	145	400	-	545	151	394
Au 31.03.14	261.00 €	237.70 €	4	394	-	398	17	381
		TOTAL	610			TOTAL	616	
						Solde	au 31.03.14	381

Ordres d'achat

Les 5 prix d'achat les plus hauts	Quantité demandée
265.00 €	1
261.00 €	16
260.00 €	5
257.00 €	10
256.00 €	9

Carnet d'ordres
Confrontation
du 31.03.14

Ordres de vente

Les 5 prix de vente les plus bas	Quantité offerte
235.00 €	1
240.00 €	4
250.00 €	6
261.00 €	6
315.00 €	81

DIVIDENDES

Période	Payée le	Montant	Montant du dividende global
1 ^{er} trimestre 2014	29.04.14	3.51 €	

Taux de Distribution sur la Valeur Marché 2013 :

Dividende brut avant prélèvement libératoire versé au titre de l'année. Soit 15.96 € = 6.48 %

Prix de part acquéreur moyen de l'année * 246.16 €

(*moyenne des prix de parts acquéreur (droits et frais inclus) constatés sur les marchés primaire et/ou secondaire et pondérés par le nombre de parts acquises au cours des échanges successifs)

TRI à 10 ans : 13.87 % (source Société de Gestion)

FISCALITÉ

L'essentiel des revenus de DAUPHI PIERRE est imposable dans la catégorie des revenus fonciers.

Seule une petite partie est imposable dans les revenus des capitaux mobiliers.

Depuis le 01.01.2013, le prélèvement libératoire forfaitaire (PLF) est supprimé et remplacé par un Prélèvement Obligatoire Non Libératoire de 24 %. En conséquence, depuis le 01.01.2013, les revenus de capitaux mobiliers relèvent obligatoirement du barème progressif de l'impôt sur le revenu. Il est donc retenu chaque trimestre (outre les prélèvements sociaux de 15.50 %), le Prélèvement Obligatoire non libératoire de 24 % (le prélèvement acquitté en 2014 sera imputable sur l'impôt dû en 2015 à raison des revenus perçus en 2014).

Conditions d'exonération du Prélèvement Obligatoire Non Libératoire :

L'associé dont le revenu fiscal de référence de l'avant dernière année précédant le paiement de ces revenus est inférieur à 25 000 € pour une personne seule et à 50 000 € pour un couple marié ou pacsé peut demander à être dispensé de ce prélèvement. Pour les revenus 2014 à déclarer en 2015, il devra, pour ce faire, adresser à la Société de Gestion, avant le 30.11.2014, une attestation précisant que son revenu fiscal de référence 2013 est inférieur aux seuils indiqués ci-avant selon sa situation familiale. Le revenu fiscal de référence 2013 figurera sur l'avis d'imposition 2014.

ISF : l'impôt de solidarité sur la fortune est un impôt déclaratif. L'estimation du patrimoine à déclarer est appréciée par le contribuable pour correspondre à la valeur au 1^{er} janvier de l'année d'imposition. Le contribuable est seul responsable de ses déclarations fiscales. Pour information, le dernier prix d'exécution établi au 31/12/2013 s'élève à 237.75 €/part (net vendeur).

ASSEMBLEE GENERALE

L'Assemblée générale se tiendra le jeudi 5 juin 2014. Toutes précisions vous seront données en temps utile.

CONSEIL DE SURVEILLANCE

Composition :

Président : M. Bruno NICOLET

Membres : M. Philippe ABEL, M. Olivier CLOITRE, M. Claude FERRADOU, M. Henri GIRAUD-MOUNIER, M. Olivier MARTIN, M. Xavier MINART, M. Jean-Louis PERRIN, M. Thomas PLOTTIN,

Compagnie Fermière de Chartreuse (représentée par M. Yves GEOFFROY), SCI EGOINE (représentée par M. Maurice JOURNOUD)

Aucun membre du Conseil n'a de lien avec la Société de Gestion.

Suite au décès de M. Patrice GIGNOUX, les membres du Conseil de Surveillance ont coopté, en date du 28 mars dernier, Mme DEGANO-FERRIEUX pour la durée du mandat restant à courir. Cette cooptation devra être ratifiée par la prochaine Assemblée Générale.

EVOLUTION DU PATRIMOINE AU COURS DU TRIMESTRE

Acquisition Néant
Cession Néant

Taux d'occupation du patrimoine

Période	En loyer *
Au 31.03.2014	88.95 %

* Le taux d'occupation financier (TOF) est l'expression de la performance locative de la SCPI. Il se détermine comme suit :

montant total des loyers et indemnités d'occupation facturés, ainsi que des indemnités compensatrices de loyers
montant total des loyers facturables dans l'hypothèse où l'intégralité du patrimoine de la SCPI serait louée

Il prend en considération les flux effectivement facturés au titre du trimestre civil écoulé.

Mouvements du trimestre

1 – Locaux devenus vacants

EYBENS – 1 rue Roland Garros
117 m² libérés par HARDING MARKETING
LYON – 235 Cours Lafayette
378 m² libérés par FRANFINANCE

2 – Locaux reloués

GRENOBLE – 3 Place Saint Bruno
520 m² (ex PROXICA) reloués à ZEEMAN
ECHIROLLES – 19 rue de Comboire
279 M² (ex K&N) reloués à AUTO PERFECT COLOR
LYON – 96 Boulevard Vivier Merle
70 m² (ex APTITUDES RH) reloués à CF INVEST ASSURANCES
LYON – 235 Cours Lafayette
222 m² (ex FRANFINANCE) reloués à STUDIA
156 m² (ex FRANFINANCE) reloués à DAWAN

Agrément de la Société de Gestion par la Commission des Opérations de Bourse (devenue AMF) SCPI 95-23 du 28.03.95